

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 019-251900130-20260310-B\_2026\_26-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 MARS 2026

### DÉLIBÉRATION N° B\_2026\_26

### CONCOURS GENERAL AGRICOLE – PRAIRIES ET PARCOURS 2026

Date de la convocation  
03/03/2026

**Le 10 mars 2026 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	x		
<b>23</b> DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
<b>87</b> LARDY Brigitte		B POUYAUD			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b> BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b> SAVIGNAC Sylvie		C HORNEBECK	x		
<b>CGS</b> NICOUX Renée	x				
<b>PV</b> BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b> MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
<b>87</b> LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **CODE PROJET 1314 AGROECOLOGIE**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**

#### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition – valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement**

### **Hors contrat de Parc 2023-2026**

#### **Le rapporteur, Geneviève Barat, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- La Charte 2018-2033 et notamment l'axe 2 et la mesure 21

- La stratégie agricole du Syndicat Mixte de Gestion du Parc, par son axe « agroécologie »

#### **Contexte :**

---

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML), via sa charte de Parc et sa stratégie agricole, expérimente et coordonne divers projets sur la thématique « agroécologie, accompagnement au changement de pratiques ».

Au sein de cet axe, l'objectif est de développer ou conserver des méthodes de production alliant respect des milieux et économie des fermes. Le Concours Général Agricole mention Prairies et Parcours s'intègre parfaitement dans cette optique, puisqu'il récompense les fermes sur lesquelles l'agriculteur ou l'agricultrice intègre pleinement la biodiversité dans la logique de production. Le lien est également fin avec l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, et notamment les mesures dont le diagnostic intègre une analyse floristique des parcelles.

L'ambition est également de rassembler les acteurs de l'agriculture et de l'environnement à l'occasion d'une journée de visite des parcelles, et de sensibiliser plus largement le public à l'importance d'une agriculture durable pour le maintien de la biodiversité sur les territoires. En ce sens, l'organisation du concours localement par le PNR ML correspond à un des outils favorables à la mise en réseau des agriculteurs du territoire et aux partages des expériences profitables aux dynamiques collectives de modifications de pratiques.

Le concours permet également de communiquer sur le lien entre la qualité des prairies et la qualité des produits. En effet, la richesse floristique et les conduites de pâturage, pastoralisme ou fauche, soutiennent généralement une production agricole de qualité, puisqu'agissent sur les caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles des produits.

Le dernier point est la communication sur les filières locales, permettant de les mettre en valeur les savoir-faire via un outil complémentaire.

En 2023, l'organisation de ce concours (parfois appelé Concours Prairies fleuries) était une opération nouvelle, au regard des retours positifs de l'expérimentation menée sur le canton d'Eygurande (par les exploitants, la Chambre d'agriculture, le Conseil de Valorisation (...), il avait été décidé de renouveler cette action en 2024.

Pour la seconde édition, deux concours avaient été déployés :

- Un en Creuse sur les communes de Magnat-l'Etrange, Saint-Agnant-près-Crocq, sur des prairies de fauche (secondairement pâturées)
- Un en Corrèze, sur les communes de Combressol, Maussac, Darnets, sur des prairies pâturées de bord de cours d'eau.

Avec l'année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux de 2026, le projet est de déployer le volet « parcours » de ce concours, en allant à la rencontre des éleveurs pratiquant le pastoralisme en estive.

### **Description du projet :**

---

Un concours n'est validé qu'à partir de 4 candidats minimum. En parallèle, le nombre de candidats ne pourrait excéder 6 exploitations afin qu'elles soient visitées sur une seule journée et ainsi limiter le temps de mobilisation du jury. En ce sens, comme les années précédentes, le périmètre d'ouverture du concours se limite à quelques communes.

### **Le calendrier de l'opération :**

#### Phase locale :

Candidature auprès du Concours Général Agricole pour ouvrir le territoire au concours : avant le 15 mars 2026.

Constitution du jury local, organisation de la journée sur le terrain : mars 2026

Ouverture des inscriptions aux agriculteurs : mars/avril 2026

Visite des parcelles : mai 2026

Communication locale des résultats et remise des prix locale : fin d'été 2026

#### Phase nationale :

Transmission du palmarès local au niveau national : dès communication des résultats jusqu'en octobre 2026

Jurys nationaux sur dossier : février 2027

Remise nationale des prix au Salon de l'Agriculture : février-mars 2027

Temps d'animation nécessaire : environ 15 jours selon le bilan national (temps réellement passé en 2023 : 14,6 jours pour l'organisation d'une édition).

Le jury mobilise au moins un expert dans les domaines suivants :

- Agronomie, fourrage : Chambre d'agriculture et/ou APML (pour cette édition pastorale)
- Botanique, écologie : CBN, LPO
- Apiculture, faune sauvage : Parc naturel régional (Life Wild Bees) et/ou apiculteur local

Un Président de jury sera désigné pour centraliser les débats, et synthétiser les remarques. Il peut s'agir d'agriculteur, d'élu local ou élu de partenaires techniques. Il est fortement conseillé que la personne en question soit familière avec le domaine de l'élevage. Sont pressentis comme membre du jury 2026 les acteurs suivants : APML, CBN, Antoine Huguenin (PNR), Robin Petit (PNR), Chambre d'agriculture et LPO. En président de Jury sont pressentis André Alanore (Président du Conseil de

Valorisation), Jean Maison (Producteur-cueilleur de plantes aromatiques et médicinales biologiques), Jacques Gauvreau (Président ADAPA, retraité agricole).

Au regard des disponibilités budgétaires dédiées au programme de l'année du pastoralisme, une seule session serait organisée en 2026, sur le secteur du Longeyroux permettant à plusieurs exploitations de candidater (la localisation du siège d'exploitation n'est pas un critère, mais l'exploitation toute ou partie des ressources alentours aux Longeyroux l'est).

**Plan de financement prévisionnel pour 1 concours :**

Dépenses		Recettes
Actions	Budget prévisionnel	
Journée du concours – Repas du jury	250 €	Pris sur le budget de l'année internationale des parcours et des éleveurs
Remise des prix (en local) – Lots	600 €	
Remise des prix (en local) – Frais de bouche	100 €	
Remise des prix nationale à Paris–train, hôtel du gagnant	350 €	
<b>TOTAL opération</b>	<b>1 300 €</b>	<b>1 300 €</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du bureau :

- de valider l'inscription du PNR ML comme organisateur du Concours Général Agricole et organiser localement ce concours ;
- de valider le budget et le plan de financement prévisionnel 2026 ;
- d'autoriser le Président à :
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider l'inscription du PNR ML comme organisateur du Concours Général Agricole et organiser localement ce concours ;
- de valider le budget et le plan de financement prévisionnel 2026 ;
- d'autoriser le Président à :
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le  
Et qu'elle a été affichée le



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 019-251900130-20260310-B\_2026\_26-DE